

La transition écologique de la France épinglée



La France, déjà en retard en matière d'énergies renouvelables, n'atteindra pas ses objectifs, selon la Commission européenne.

Franck Dubray, Ouest France

Toujours pas assez d'énergies renouvelables, trop de gaz à effets de serre, pas assez de puits de carbone : la Commission européenne estime que le plan énergie-climat de la France est insuffisant.

La transition écologique de la France est trop faible. Ce ne sont pas les ONG qui le disent. Mais la Commission européenne, dans une réponse de quarante pages adressée à la France le 18 décembre. Cela en réponse à son « Plan national intégré énergie-climat » transmis en novembre, avec trois mois de retard.

La France était déjà, en 2020, le seul État européen à ne pas avoir atteint les 23 % d'énergies renouvelables imposés par l'Union. Ce qui lui vaut une amende de 500 millions d'euros de l'Europe qu'elle refuse de payer.

Le nucléaire compté comme énergie verte ?

En juin 2022 et en mars 2023, l'Europe a durci ses exigences écologiques. Et la France, dans son plan, n'atteint pas ces nouveaux objectifs. Ni dans la réduction des gaz à effet de serre ni dans la captation naturelle par les sols et les forêts du CO₂ contenu dans l'air. Ni dans les énergies renouvelables, le point le plus litigieux. La France omet de mentionner des objectifs chiffrés, comme c'est pourtant exigé.

Au cabinet de l'ex-ministère de la Transition énergétique, contacté avant le remaniement de jeudi, on rappelle que le document visé « **n'est qu'intermédiaire** ». Et que, quoi qu'en dise la Commission, « **les objectifs français sont très ambitieux** ».

Au passage, le cabinet confirme que « **la France veut rediscuter de l'objectif global fixé à tous les États de l'Union européenne d'atteindre 42,5 % d'énergies renouvelables en 2030.** » Car elle a « **déjà fait l'effort de se décarboner, avant d'autres, avec le nucléaire** ».

À la Commission européenne, on prévient : « **il est illusoire de penser que le nucléaire sera pris en compte dans le quota des énergies renouvelables. On ne révisera pas une directive déjà adoptée.** »

De même source, on estime que les nombreux retards de la France « **justifieraient une nouvelle procédure à son encontre. Mais il y a un choix politique de ne pas le faire avant les élections européennes.** »

Tout cela, avec les derniers événements politiques fait douter Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables, « **de l'impulsion qui sera désormais donnée aux énergies vertes** ». Elles ne disposent plus d'objectifs fermes dans l'avant-projet de loi « **Souveraineté énergétique** » dévoilé lundi. Et le remaniement a supprimé le ministère dédié à la Transition énergétique, désormais ramenée au sein de Bercy, où Bruno Le Maire agit en faveur de l'atome et d'EDF, conformément à la ligne d'Emmanuel Macron.

André THOMAS.